

**CATÉGORIES DES ACTES NON-SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT**  
*(Exceptions aux catégories d'actes transmissibles – cf tableau joint)*

<p><b>Administration Générale des Collectivités</b></p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) :                      - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCI/FP, syndicats intercommunaux et mixtes                      - L. 3131-2, relatif au conseil départemental                      - L. 4141-2 relatif au conseil régional                      - L. 2131-4</p> <p>Vu le code de la voirie routière                      - L. 112-1                      - L. 112-3</p>	<p>Délibérations fixant les tarifs des droits de voirie et de stationnement</p> <p>Délibérations relatives au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales et départementales</p> <p>Délibérations relatives à la délimitation et à la nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée de leurs manifestations publiques</p> <p>Arrêtés d'alignement individuel des voies communales et départementales (L. 112-1 et L. 112-3 code de la voirie routière, acte purement déclaratif)</p> <p>Arrêtés autorisant l'ouverture d'établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité</p> <p>Arrêtés de nomination des régisseurs d'avance et de recette</p> <p>Décisions relatives aux changements de noms de voirie</p> <p>Actes pris par l'autorité communale au nom de l'État et actes relevant du droit privé / <b>CGCT - L. 2131-4</b> (actes pris par le maire en tant qu'officier d'État civil et officier de police judiciaire, actes relatifs à la gestion du domaine privé de la collectivité, promesses de vente de biens aux particuliers, contrats de vente et de location de terrains aux tiers, contrats délivrant les concessions funéraires)</p> <p>Décisions individuelles d'attribution d'aide financière et d'action sociale aux établissements communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Conventions de mise à disposition de locaux aux associations et aux établissements scolaires</p> <p>Règlements intérieurs (cimetières, crèches, haltes garderies, jardins publics, équipements communaux...)</p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement temporaire d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-1°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-2°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / <b>CGFP – L. 332-24</b></p> <p>Décisions individuelles de :</p> <p>prolongation de stages ; titularisation ; mutation ; d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire ; d'avancement d'échelon ou de grade (y compris les tableaux d'avancement) ; d'attribution de congés, mi-temps thérapeutiques et temps partiels ; mise à la retraite pour invalidité ; de primes et d'indemnités</p> <p>Décisions autorisant l'absence, ou la décharge d'activité de service au titre de l'activité syndicale</p> <p>Décisions autorisant et renouvelant les détachements « sortants » et vers une autre administration</p> <p>Sanctions disciplinaires (mise à la retraite d'office, révocation d'un fonctionnaire...)</p> <p>Délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade</p> <p>Arrêtés individuels d'attribution de logements de fonctions</p> <p>Décisions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (sauf décisions de recrutement / licenciement)</p> <p>Conventions conclues par les collectivités n'associant pas le cocontractant à l'exécution d'un service public</p> <p>Conventions ne comportant pas de clauses exorbitantes de droit commun (clauses qui seraient inusuelles voire illicites dans un contrat conclu entre particuliers)</p> <p>Déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux</p> <p>Notifications de délais</p> <p>Dossiers liés à la publicité</p> <p>Dossiers d'autorisation de travaux au titre du code de la construction (Établissements Recevant du Public)</p> <p>Certificats d'urbanisme de simple information (code de l'urbanisme, <b>article L. 410-1a</b> : indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives relatives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain)</p>		
	<p><b>Fonction Publique Territoriale</b></p> <p>Vu le CGCT :                      - L. 2131-2, relatif aux communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI/FP), syndicats intercommunaux et mixtes                      - L. 3131-2, relatif au conseil départemental                      - L. 4141-2 relatif au conseil régional</p> <p>Vu le code général de la fonction publique (CGFP) – abrogation partielle de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</p>	<p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la délimitation et à la nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée de leurs manifestations publiques</p> <p>Arrêtés d'alignement individuel des voies communales et départementales (L. 112-1 et L. 112-3 code de la voirie routière, acte purement déclaratif)</p> <p>Arrêtés autorisant l'ouverture d'établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité</p> <p>Arrêtés de nomination des régisseurs d'avance et de recette</p> <p>Décisions relatives aux changements de noms de voirie</p> <p>Actes pris par l'autorité communale au nom de l'État et actes relevant du droit privé / <b>CGCT - L. 2131-4</b> (actes pris par le maire en tant qu'officier d'État civil et officier de police judiciaire, actes relatifs à la gestion du domaine privé de la collectivité, promesses de vente de biens aux particuliers, contrats de vente et de location de terrains aux tiers, contrats délivrant les concessions funéraires)</p> <p>Décisions individuelles d'attribution d'aide financière et d'action sociale aux établissements communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Conventions de mise à disposition de locaux aux associations et aux établissements scolaires</p> <p>Règlements intérieurs (cimetières, crèches, haltes garderies, jardins publics, équipements communaux...)</p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement temporaire d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-1°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-2°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / <b>CGFP – L. 332-24</b></p> <p>Décisions individuelles de :</p> <p>prolongation de stages ; titularisation ; mutation ; d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire ; d'avancement d'échelon ou de grade (y compris les tableaux d'avancement) ; d'attribution de congés, mi-temps thérapeutiques et temps partiels ; mise à la retraite pour invalidité ; de primes et d'indemnités</p> <p>Décisions autorisant l'absence, ou la décharge d'activité de service au titre de l'activité syndicale</p> <p>Décisions autorisant et renouvelant les détachements « sortants » et vers une autre administration</p> <p>Sanctions disciplinaires (mise à la retraite d'office, révocation d'un fonctionnaire...)</p> <p>Délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade</p> <p>Arrêtés individuels d'attribution de logements de fonctions</p> <p>Décisions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (sauf décisions de recrutement / licenciement)</p> <p>Conventions conclues par les collectivités n'associant pas le cocontractant à l'exécution d'un service public</p> <p>Conventions ne comportant pas de clauses exorbitantes de droit commun (clauses qui seraient inusuelles voire illicites dans un contrat conclu entre particuliers)</p> <p>Déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux</p> <p>Notifications de délais</p> <p>Dossiers liés à la publicité</p> <p>Dossiers d'autorisation de travaux au titre du code de la construction (Établissements Recevant du Public)</p> <p>Certificats d'urbanisme de simple information (code de l'urbanisme, <b>article L. 410-1a</b> : indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives relatives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain)</p>	
		<p><b>Urbanisme</b></p> <p>Vu le CGCT :                      - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCI/FP, syndicats intercommunaux et mixtes                      - L. 3131-2, relatif au conseil départemental                      - L. 4141-2 relatif au conseil régional</p> <p>Vu le code de l'urbanisme                      - L. 424-7 ; L. 422-1 et 3 ; L. 410-1</p>	<p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la délimitation et à la nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée de leurs manifestations publiques</p> <p>Arrêtés d'alignement individuel des voies communales et départementales (L. 112-1 et L. 112-3 code de la voirie routière, acte purement déclaratif)</p> <p>Arrêtés autorisant l'ouverture d'établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité</p> <p>Arrêtés de nomination des régisseurs d'avance et de recette</p> <p>Décisions relatives aux changements de noms de voirie</p> <p>Actes pris par l'autorité communale au nom de l'État et actes relevant du droit privé / <b>CGCT - L. 2131-4</b> (actes pris par le maire en tant qu'officier d'État civil et officier de police judiciaire, actes relatifs à la gestion du domaine privé de la collectivité, promesses de vente de biens aux particuliers, contrats de vente et de location de terrains aux tiers, contrats délivrant les concessions funéraires)</p> <p>Décisions individuelles d'attribution d'aide financière et d'action sociale aux établissements communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Conventions de mise à disposition de locaux aux associations et aux établissements scolaires</p> <p>Règlements intérieurs (cimetières, crèches, haltes garderies, jardins publics, équipements communaux...)</p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement temporaire d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-1°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-2°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / <b>CGFP – L. 332-24</b></p> <p>Décisions individuelles de :</p> <p>prolongation de stages ; titularisation ; mutation ; d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire ; d'avancement d'échelon ou de grade (y compris les tableaux d'avancement) ; d'attribution de congés, mi-temps thérapeutiques et temps partiels ; mise à la retraite pour invalidité ; de primes et d'indemnités</p> <p>Décisions autorisant l'absence, ou la décharge d'activité de service au titre de l'activité syndicale</p> <p>Décisions autorisant et renouvelant les détachements « sortants » et vers une autre administration</p> <p>Sanctions disciplinaires (mise à la retraite d'office, révocation d'un fonctionnaire...)</p> <p>Délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade</p> <p>Arrêtés individuels d'attribution de logements de fonctions</p> <p>Décisions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (sauf décisions de recrutement / licenciement)</p> <p>Conventions conclues par les collectivités n'associant pas le cocontractant à l'exécution d'un service public</p> <p>Conventions ne comportant pas de clauses exorbitantes de droit commun (clauses qui seraient inusuelles voire illicites dans un contrat conclu entre particuliers)</p> <p>Déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux</p> <p>Notifications de délais</p> <p>Dossiers liés à la publicité</p> <p>Dossiers d'autorisation de travaux au titre du code de la construction (Établissements Recevant du Public)</p> <p>Certificats d'urbanisme de simple information (code de l'urbanisme, <b>article L. 410-1a</b> : indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives relatives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain)</p>